

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

MERCREDI 30 OCTOBRE 1918

Le conseil général du parti socialiste réuni aujourd'hui à la Maison du Peuple avec les membres de la commission syndicale et les parlementaires du parti a arrêté l'attitude à prendre vis-à-vis du gouvernement dès que celui-ci se sera réinstallé dans la capitale. Deux tendances se sont manifestées : les uns repoussent toute idée de participation à un cabinet de concentration nationale ; les autres ne refusent pas a priori leur collaboration à un cabinet de ce genre, mais y mettent des conditions. M. Lekeu personnifiait la première tendance ; l'autre était représentée surtout par M. Wauters.

Un ordre du jour rédigé par M. Wauters a été adopté, après une longue discussion, par 29 voix contre 3 et une abstention. En voici le texte :

« Le Conseil général du Parti ouvrier estime qu'au lendemain de la libération du territoire, il y a lieu de réclamer immédiatement la réalisation du S. U. (Note : suffrage universel) à 21 ans, 6 mois de résidence, avec la représentation proportionnelle intégrale, l'abolition de l'article 310,

l'extension du droit d'association à tous les fonctionnaires et ouvriers des services publics, la taxation des bénéfiques de guerre et la poursuite des traîtres et des accapareurs.

A ces conditions, il approuve éventuellement, pour la période transitoire, la constitution d'un gouvernement national, sans majorité de parti, chargé de gérer les affaires du pays, préparer les élections dans un délai maximum de six mois et prendre les mesures urgentes que nécessitent les événements.

Un congrès sera réuni dès qu'il sera possible pour donner son avis sur cette résolution. »

Notes de Bernard GOORDEN.

Mine d'informations à consulter :

« **Dans les coulisses du Parti Ouvrier Belge** » :

https://www.amsab.be/bwpob/help_trfw_fr.htm

Accès en ligne à la version numérisée des comptes rendus 1892-1940 du POB.